

# 10<sup>ème</sup> Prix arturbain.fr 2006

**Maîtrise d'ouvrage :** Groupe France TERRE - 34 Cours Lafayette 69003 Lyon - 04 78 71 03 79 - e-mail : p.bonnet@france-terre.fr - site internet : www.france-terre.fr

**Responsables :** Guy Portmann, Président Directeur Général France Terre, M. Bonnet, Directeur Aménagement, France Terre

**Présentateur :** **Guy Portmann**

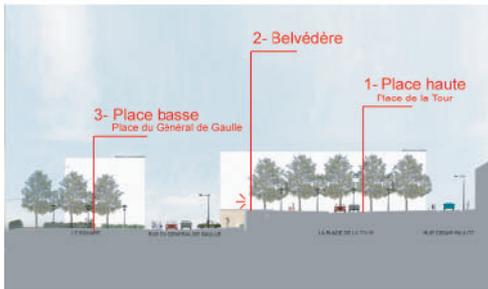
**Organismes décisionnaires et financeurs :** M. Reppelin, Maire de Collonges au Mont d'Or, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lyon chargé de l'environnement et de la prévention des risques - Mme Barboyon, Communauté Urbaine de Lyon, service Urbanisme Opérationnel

**Propriétaire du site :** Groupe France Terre, Communauté Urbaine de Lyon et Commune de Collonges au Mont d'Or.

**Description de l'opération :** Le cahier des charges, l'étroitesse des lieux et la topographie du site, rendent cette opération très complexe. S'articulant autour de 6 bâtiments de logements (31 appartements, 4 maisons de ville, 69 places de parking souterrains), d'activités commerciales et de services, les 2 places publiques, dites " Place de la Tour " et " Place du Général De Gaulle " composent ce lieu de vie. Fruit du réel partenariat entre collectivité publique et promoteur privé, ce programme permet la redynamisation et la restructuration du centre bourg. L'implantation des éléments bâtis, dans le respect du site et des morphologies locales, met en valeur l'espace public qu'elle délimite. Cheminements publics, usages, pratiques quotidiennes et accès privatifs s'entremêlent pour faire de ce lieu, le cœur de la commune, dynamique et revitalisé.

**Equipe pluridisciplinaire :** Bâtiments : Architecte : Sébastien Sperto, CIVITA. Bureau d'Etudes Techniques : Philippe Truchot, Empreinte Lyon, Espace public : Architecte paysagiste : Olivier Poëtte, Hors-Champs. Bureau d'Etudes : Gilles Quirin, Opus Ingénierie.

## LES PLACES PERCHEES DU CENTRE, Collonges au Mont d'Or (69)



Photos G. et C. Romier, S. Sperto  
1- Place haute (Place de la Tour)  
3- Place basse (Place du Général de Gaulle)



### Qualité architecturale :

- **Insertion dans le site, paysage :** Respect et mise en valeur de la **topographie existante** avec l'implantation des places haute et basse. Les nouvelles constructions tiennent compte des bâtiments existants en préservant les cônes de vue sur la vallée de la Saône. C'est l'**intégration** d'un projet contemporain dans un tissu rural péri-urbain.
- **Composition architecturale :** Les masses bâties permettent de **cadrer l'espace public**. Les usages et leurs lieux associés sont clairement définis malgré la discrétion des limites de propriété. Logements, commerces et services disposent chacun de parcours propres et articulent ensemble un lieu de vie en perpétuel mouvement.
- **Traitement de l'espace public :** L'espace public propose une **gamme de revêtements** de sols adaptés aux fonctions, un mobilier urbain propice à l'appropriation du lieu avec ses **parterres plantés** et son **éclairage** dont les coffrets électriques sont intégrés aux façades des bâtiments.
- **Matériaux :** Les **pierres dorées locales** utilisées autant pour l'espace public que pour les bâtiments permettent l'intégration du programme dans son site patrimonial et une parfaite continuité entre espaces publics et privés.

### Qualité de vie sociale :

- **Convivialité :** L'espace public donne directement sur des locaux commerciaux et de services qui participent à sa **requalification** et à sa **redynamisation**. Le **marché** y prend place toutes les semaines. C'est aussi le lieu où les **manifestations exceptionnelles** organisées par la commune prennent désormais place.
- **Accessibilité :** Les **normes** destinées aux Personnes à Mobilité Réduite sont prises en compte pour desservir tous les locaux et logements. Les **rampes** participent à la composition générale pour articuler les espaces et les délimiter. La forme traditionnelle de la traboule est exploitée pour distribuer les espaces publics et privés entre les bâtiments.
- **Promenade et détente :** Les deux places réalisées permettent la mise en valeur du site et de son paysage. Des **parcours** orientent le visiteur et lui proposent des vues successives sur la colline de Caluire et des **lieux de repos** plus intimes aménagés avec des bancs, des luminaires et des plantations variées.
- **Mixité :** Réponse à la problématique de l'étalement urbain, ce programme dense offre des **diversités de programmes**, de typologies de logements et de destinataires.

### Respect de l'environnement :

- **Végétalisation :** **Plantations d'arbres** respectant les **essences locales** alors que le site originel n'était pas arboré. Le plan paysager est en cohérence avec les éléments bâtis et le plan d'ensemble.
- **Nature des sols :** Les surfaces imperméables sont minimisées avec une partie de l'espace public traitée en **stabilisé**.
- **Gestion des eaux pluviales :** Les parterres plantés sur la place basse permettent le **recueil des eaux de pluie**.
- **Composition :** L'implantation des éléments bâtis permet la **protection** de l'espace public vis-à-vis des **vents locaux**.